



# Décision n°2021-011 Portant attribution de subvention à l'Association ANTS

Le Président de l'École normale supérieure de Lyon

Vu le Code de l'Education.

Vu le décret modifié n° 2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Ecole normale supérieure de Lyon,

Vu le décret du 31 mai 2019 portant nomination de Jean-François PINTON dans les fonctions de président de l'ENS de Lyon ;

Vu l'objet, les statuts et les comptes de l'association ;

Vu la délibération n°6A du conseil d'administration de l'ENS de Lyon du 16 décembre 2019.

## Décide

## Article 1 : Objet

Une subvention de 4 000 (quatre mille) euros est attribuée à l'Association ANTS pour l'année civile 2020.

### Article 2 : Entrée en vigueur

La présente décision entre en vigueur à partir de la date de signature.

#### Article 3 : Exécution de la décision

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lyon, le 20 janvier 2021,

Le Président de l'ENS de Lyon

Jean François PINTON

Original:

Recueil des actes administratifs de l'ENS de Lyon

Publication:

Diffusion sur le site internet, rubrique « l'École > Nous connaître > Organisation > Décisions du Président 2020



